



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

1^{ère} édition « ECOLIERS A VELO »



Pour organiser une balade à vélo pour des élèves de CM2, de l'établissement scolaire en direction d'un point d'intérêt culturel local de la Métropole TPM

Dans le cadre de la 1^{ère} édition de l'action « ECOLIERS A VELO ! ».

Lot n°6 : Animation d'un atelier de sensibilisation au développement durable et à la protection de l'environnement.

Depuis 2020, le collectif « **Mai à Vélo** » soutenu par le Ministère délégué des Transports et du Ministère des Sports, a pour ambition d'encourager la pratique de cette mobilité douce, aussi bien économique qu'écologique, auprès du plus grand nombre. Ainsi, tout au long du mois de mai, « Mai à vélo » met en valeur les initiatives portées localement par les associations, les entreprises, les collectivités et les institutions publiques engagées, partout en France, pour faire grandir la communauté des cyclistes.

Sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), de nombreuses activités sont proposées : "Faites du Vélo !", le Challenge Géovélo, nouveau plan vélo, aire de service vélo, de nombreux ateliers, balades, courses, initiations, parades....

Dans ce cadre, la Maison de la Mobilité TPM souhaite organiser la première édition des « ECOLIERS A VELO ! » consistant **à organiser une balade à vélo pour des élèves de CM2, de l'établissement scolaire en direction d'un point d'intérêt culturel local de la Métropole TPM.**

Projet de l'AMI

Les objectifs de l'AMI pour la Métropole sont :

- Démocratiser la pratique du vélo dès le plus jeune âge, si possible dans la continuité pédagogique du bloc 3 du « Savoir Rouler à Vélo ».
- Développer l'autonomie et la responsabilité de l'enfant dans le cadre de ses déplacements.
- Promouvoir les infrastructures cyclables structurantes et les déplacements doux à l'échelle métropolitaine.
- Promouvoir l'activité physique et sportive.
- Valoriser le patrimoine naturel local et les pratiques visant à le protéger.
- Contribuer à une meilleure appropriation du territoire.

Localisation des actions

Les déplacements à vélo se déploieront sur 5 communes de la Métropole TPM (Le Revest-les Eaux, Ollioules, Carqueiranne, Hyères et la Seyne sur Mer).

Les ateliers se dérouleront :

- Le mardi 13 mai 2025 sur la commune du Revest (lieu à déterminer).
- Le jeudi 15 mai 2025 à la plage de l'Almanarre sur la commune d'Hyères (à confirmer),
- Le jeudi 22 mai 2025 au parc de la Castellane sur la commune d'Ollioules,
- Le vendredi 23 mai 2025 au parc Braudel (plage des Sablettes) à la Seyne sur Mer.

Actions à réaliser

Arrivés sur site et sous le pilotage du titulaire, les écoliers seront répartis en 4 groupe pour participer à 4 animations en lien avec la thématique vélo et plus globalement au développement durable :

- Une fresque de la mobilité adaptée aux enfants.
- Un parcours de maniabilité à vélo.
- Un atelier « entretien et réparation de vélo ».

- **Un atelier développement durable.**

Le titulaire sera en charge de l'animation d'un atelier ludique en extérieur de sensibilisation au développement durable et à la protection de l'environnement (atelier scientifique, quizz...) pour 2 classes de CM2 de 13h à 15h.

Pour les autres animations, le choix des opérateurs relèvera de la Métropole TPM.



Animation/Coordination :

Le titulaire sera contacté par un autre opérateur, en charge de la coordination de l'ensemble des animations sur site.

Descriptif du déroulé de l'animation :

Animation d'un atelier de sensibilisation au développement durable et à la protection de l'environnement.

Règlement de l'AMI

L'offre devra donc être strictement conforme aux exigences et aux prescriptions fixées par l'acheteur dans la présente lettre de consultation.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée sélectionnera les propositions au regard des éléments suivants :

- La situation juridique
 - o Pour une association : la fiche INSEE
 - o Pour une entreprise :
 - L'extrait KBIS de moins de 3 mois
 - L'attestation sociale de moins de 6 mois
 - L'attestation fiscale de moins de 3 mois

- Une attestation de responsabilité civile couvrant les risques liés à l'animation proposée (humains et matériel).
- Un R. I. B.
- Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente

Modalités de réponse à l'AMI

Le dossier de l'AMI se résume au présent document

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir de me faire parvenir l'offre de votre entreprise ou association accompagnée des pièces suivantes :

- 1. La décomposition du prix**
- 2. Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente**
- 3. L'attestation d'assurance** vous couvrant des risques liés à l'évènement sur la période souhaitée.

Obtention du dossier de l'AMI

Le dossier de l'AMI se résume au présent document.

Ce dossier est disponible uniquement au format numérique. Il est à télécharger sur le site officiel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à partir du lien <https://metropoletpm.fr/appels-a-projets>,

ou à demander par courriel auprès de la Métropole TPM aux adresses suivantes :

mboutin@metropoletpm.fr,

mbuhagiar@metropoletpm.fr

elodie.gangloff@metropoletpm.fr

Transmission des propositions

Les associations intéressées pour répondre à cet AMI et participer à ce parcours de sensibilisation devront envoyer leur dossier de réponse avant le

Mardi 11 Mars 2025 avant 16h

Par voie dématérialisée :

Aux adresses mails suivantes :

mboutin@metropoletpm.fr,

mbuhagiar@metropoletpm.fr

elodie.gangloff@metropoletpm.fr

Le pli devra contenir obligatoirement les pièces mentionnées

La lettre de candidature

- Le document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente
- La situation juridique
 - o Pour une association : la fiche INSEE
 - o Pour une entreprise :
 - L'extrait KBIS de moins de 3 mois
 - L'attestation sociale de moins de 6 mois
 - L'attestation fiscale de moins de 3 mois
- Un R. I. B.

Etude des propositions

Afin de procéder à l'étude des propositions, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, la Métropole peut décider de demander aux associations concernées de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Sélection des candidatures

Les propositions seront étudiées et instruites par les services techniques et feront l'objet d'un classement, en fonction des critères de sélection indiqués ci-dessus. Chaque association ou entreprise sera informée de la suite réservée au dossier déposé

Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente

- qualité du service proposé : calendrier, organisation, moyens humains et matériels, expérience sur les sujets proposés (6 points)
- Le prix de la prestation proposée (14 points)

CONTACT :

Pour plus d'informations au sujet de cet AML, et du parcours d'animation pour la 1^{ère} édition « ECOLIERS A VELO », merci de contacter :

Mike BOUTIN

Responsable de la Maison de la Mobilité

Métropole Toulon Provence Méditerranée

06.98.04.21.49

Mail : mboutin@metropoletpm.fr